



L'ACTU ARDENTE

Magazine syndical à destination
des employés de Proximus SA

S
E
P
T
2
0
2
6

À LA UNE

Indexation en centime
pour les salaires de plus
de 4000€ bruts

KESAKO

Le protocole de non
accord

DOSSIER

Le cahier revendicatif
sur la table des
négociations



Tu veux recevoir L'Actu
Ardente par mail? Scanne
ce QR code et remplis le
formulaire.



INDEXATION EN CENTIMES

QU'EST-CE QUI CELA IMPLIQUE?

**Depuis le 1er juin 2026,
l'indexation en centimes
est d'application.**

L'indexation en centimes, aussi appelée "centenindex", sera d'application sur vos salaires ce mois-ci si vous êtes parmi les concernés.

Cette mesure consiste en une limitation de l'indexation automatique des salaires et les allocations (dont les pensions). **Ce mécanisme se produira une fois en 2028.**



Pour les travailleurs de la fonction publique, l'indexation de 2% est plafonnée à 4000€/mois brut, soit une augmentation de 80€ maximum. Pour les pensionnés, cette indexation est limitée à 2000€/mois brut soit 40€ maximum.

En plus de ce plafond, rappelons aussi que l'indexation de 2% prendra effets 3 mois après le dépassement de l'indice-pivot (survenu en juin 2026) au lieu de 2 mois pour les salaires et 1 mois pour les allocations, comme ce fût le cas jusqu'en 2025. Une mesure de plus tout droit sortie du chapeau de l'Arizona.

La FGTB a toujours défendu le maintien à l'identique de l'indexation automatique des salaires. Bien que l'indexation en centimes, aussi créative soit-elle, reste préférable à un saut d'index, et qu'elle s'applique différemment selon le niveau des salaires et des allocations, cela reste **une mesure qui réduit, encore, le revenu des travailleurs et des pensionnés.**



PROTOCOLE DE NON ACCORD

MÉCANISME DE DIALOGUE SOCIAL



Comment ça fonctionne?

Ce dispositif peut être utilisé par une organisation syndicale lorsqu'elle vote contre un dossier qui a néanmoins été approuvé à la majorité des deux tiers des voix exprimées au sein de la Commission Paritaire de Proximus.

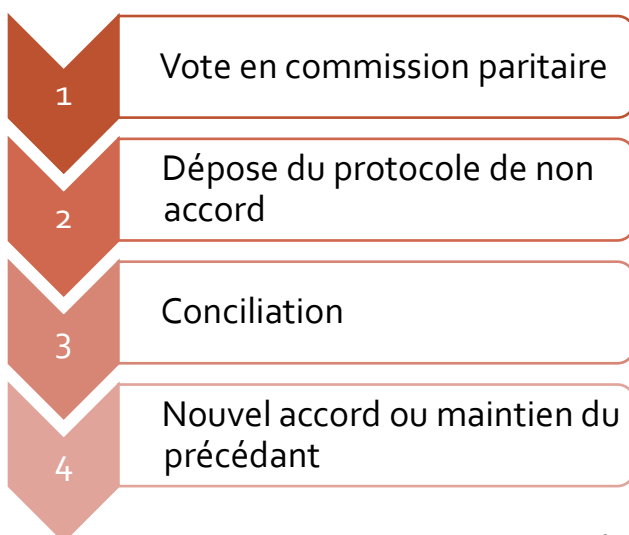
Le dépôt d'un protocole de non-accord entraîne automatiquement l'ouverture d'une phase de conciliation entre les différentes parties concernées. L'objectif est de permettre un nouvel échange sur le dossier et d'explorer les possibilités de rapprochement des positions.

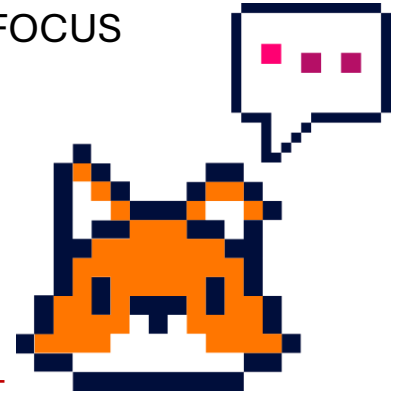
Ce protocole oblige une conciliation.

Pour introduire ce protocole, l'organisation syndicale doit mentionner sa motivation et contenir une clause de négociation (c'est-à-dire une contre-proposition).

Une issue non garantie :

Après la clôture de la conciliation, un consensus n'est pas toujours obtenu. Cependant, la présidente de la Commission Paritaire, à la demande motivée d'une délégation (syndicale ou de l'employeur) peut de nouveau soumettre ce sujet à la discussion, si l'évolution des circonstances le justifie.





L'action **Internet Safe & Fun** n'est pas une activité de sécurité au travail, mais un **programme de sensibilisation destiné aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire**. Son objectif est d'aider les jeunes à utiliser Internet, les réseaux sociaux et les jeux en ligne de manière plus sûre et responsable.

Quel est le rôle de Proximus ?

Proximus est l'un des partenaires historiques du projet aux côtés d'autres entreprises. Des collaborateurs volontaires de Proximus sont formés par Child Focus puis interviennent dans les écoles pour animer les ateliers auprès des élèves. Child Focus fournit le contenu pédagogique et la formation des volontaires.

Comment se déroule une animation ?

Les volontaires abordent avec les enfants des situations concrètes qu'ils rencontrent sur Internet : protection de la vie privée, partage de photos et d'informations personnelles, cyberharcèlement, utilisation des réseaux sociaux, comportements responsables en ligne, risques liés aux contacts avec des inconnus.

L'approche est très interactive : discussions, cas pratiques, questions-réponses et mises en situation adaptées à l'âge des enfants.

L'objectif est de leur donner les bons réflexes numériques à travers une approche interactive et ludique plutôt qu'un cours théorique.

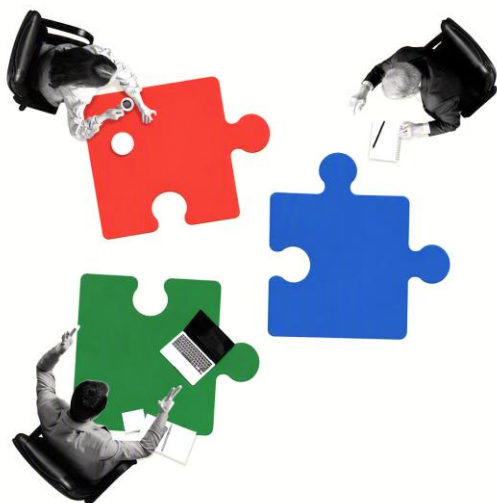
Le 15 octobre 2026 aura lieu la prochaine journée d'action Internet Safe & Fun.

Tu peux encore t'y inscrire, comme volontaire, jusqu'au 28/09/26 en incitant par la même occasion l'école de ton choix à participer!



CAHIER REVENDICATIF

LES CHOSES SE PRECISENT POUR 27-28



Tous les deux ans, les organisations syndicales représentatives déposent auprès de la direction leurs revendications en vue de **préparer la prochaine convention collective de travail.**

Elles constituent le point de départ des négociations avec la direction et c'est ce que nous appelons le cahier revendicatif.

Une première réunion de préparation entre les trois organisations syndicales a eu lieu. Le but est de se concerter afin d'établir un cahier revendicatif commun. Quelques axes ont été dégagés et les orientations établies.

Pour la CGSP Télécom-Aviation, il n'y a pas de surprise sur certains volets. Nous les défendons à chaque convention collective de travail.

L'employabilité est toujours au rendez-vous, tout comme le bien-être des travailleurs ou encore, le pouvoir d'achat, sans oublier nos pensionnés.

Les discussions continueront en concertation entre les syndicats et leurs instances avant d'entamer les négociations avec Proximus dans les mois à venir.

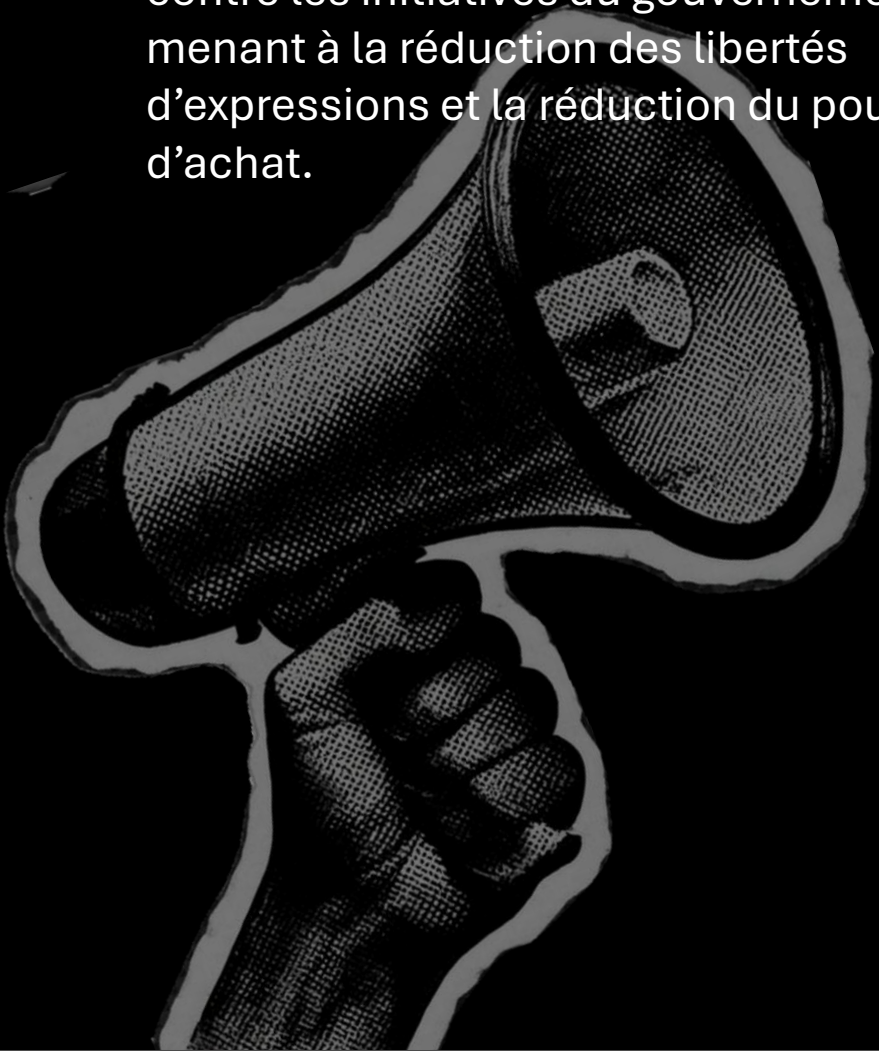
Parmi d'autres, voici quelques mesures qui font partie de nos revendications :

- La création d'une « tranche » supplémentaire pour les employés sous les 100% de positionnement salarial "Yumi"
- La négociation d'un prix groupé sur l'électricité et le gaz pour le domicile privé des employés
- Une glacière pour tout le personnel itinérant
- L'ajout de BasicFit à l'offre WellPass



09 OCTOBRE 2026

Grande manifestation nationale à Bruxelles
contre les initiatives du gouvernement
menant à la réduction des libertés
d'expressions et la réduction du pouvoir
d'achat.



www.cgspirwtelecomaviation.com
Actu.Ardente@gmail.com